

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le vingt et un avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

**Étaient présents :** LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, GUEBEY Patrick, THIERRY Christian  
COHARDY Emmanuel à partir de 22 h 00.

**Absents excusés :** SELLIER Renaud ayant donné pouvoir à ESTRABAUT Vincent  
LOUIS Daniel ayant donné pouvoir à COZZA Brigitte

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur THIERRY Christian a été élu secrétaire.

Date de convocation : 12/04/2016

Date d'affichage : 12/04/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 – Votants 14

Rappel de l'ordre du jour :

- **Budget communal :**
- Approbation du compte administratif ;
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote des 3 taxes
- Vote du Budget Primitif
- **Budget annexe assainissement :**
- Approbation du compte administratif
- Affectation des résultats
- Approbation du compte de gestion
- Vote du Budget
- Prorogation FDS 2017
- Amendement fusion CCVA
- Adhésion au processus de certification PEFC
- Déploiement de la fibre optique
- Questions diverses

**2016-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame GIRARD Betty, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur LEMOINE Thierry, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	26 251.75			226 750.92	26 251.75	226 750.92
Opérations de l'exercice	152 470.98	43 276.03	205 115.85	279 533.64	357 586.83	322 809.67
Restes à réaliser	28 900.00	9 810.00			28 900.00	9 810.00
Totaux cumulés	207622.73	53 086.03	205 115.85	506 284.56	412 738.58	559 370.59
Résultats définitifs	154 536.70			301 168.71		146632.01
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>- 154 536.70</b>		<b>301 168.71</b>		<b>146 632.01</b>	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### **2016-09 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR M. LE RECEVEUR**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Mr LÉBOUCHER a normalement administré le compte de gestion 2015

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2016-10 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 301 168.71 € et un déficit d'investissement de 154 536.70 €, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	:	154 536.70 €
- Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002)		146 632.01 €

### **2016-11 VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, **à l'unanimité** :

**Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016**

Taxe d'Habitation	7.90 %
Taxe foncière bâti	8.73 %
Taxe foncière non bâti	14.07 %

## 2016-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2016 :

### BUDGET M14

### FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	84 037,01
O12	charges de personnel	114 270,00
O14	atténuation de produits	
65	autres ch. de gestion courante	63 585,00
66	charges financières	1 500,00
66111	intérêts	1 500,00
66112	ICNE (N - N-1)	
67	charges exceptionnelles	300,00
68	provisions semi-budgétaires	
O22	dépenses imprévues	0,00
	<b>total opérations réelles</b>	<b>263 692,01</b>
O23	virement à l'investissement	107 437,99
O42	transferts entre sections	6 062,01
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>113 500,00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>377 192,01</b>
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	0,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>377 192,01</b>

O13	atténuation de charges	0,00
70	produits .....	8 500,00
73	impôts et taxes	101 649,00
74	dotations et particip.	104 489,00
75	autres produits	23 000,00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	12 012,00
78	repr.sur prov.semi-budg.	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>249 650,00</b>
O42	transferts entre sections	0,00
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>249 650,00</b>
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	146 632,01
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>396 282,01</b>

### INVESTISSEMENT

		RAR	Nouveaux
1641	Emprunts		10 000,00
165	Cautions		1 000,00
20418	Subv d'équipement versées (USEDA)		51 000,00
2115	Terrain		30 000,00
21316	Cimetière		30 000,00
21318	Autres bâtiments publics		23 000,00
2151	Voirie		33 000,00
2158	Matériel technique		11 000,00
2182	Véhicule		
	Opérat° d'équipement	28 900,00	
O20	Dépenses imprévues		
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>28 900,00</b>	<b>189 000,00</b>
O40	Transferts entre sections		0,00
O41	Opérations patrimoniales		
	<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>189 000,00</b>
	Restes à réaliser		28 900,00
OO1	Déficit reporté		135 446,70
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>353 346,70</b>

		RAR	Nouveaux
1068	Résultat fonct. capitalisé		154 536,70
10222	FCTVA		14 500,00
1323	Subventions d'investissement		20 000,00
1341	DETR		
1388	Subventions d'investissement		
1641	Emprunts		
165	Cautions		1 000,00
	Restes à réaliser CDDL Presbytère	9 810,00	
O24	Cessions d'immobilisations		40 000,00
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 810,00</b>	<b>230 036,70</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement		107 437,99
O40	Transferts entre sections		6 062,01
O41	Opérations patrimoniales		
	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>113 500,00</b>
	<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>343 536,70</b>
	Restes à réaliser		9 810,00
OO1	Excédent reporté		
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>353 346,70</b>

## **2016-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame GIRARD Betty délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe dressé par Monsieur LEMOINE Thierry, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	2 043.96			12 698.18	2 043.96	12 698.18
Opérations de l'exercice	5 164.70	3 699.96	4 382.42	10 536.70	9 547.12	14 236.66
Totaux	7 208.66	3 699.96	4 382.42	23 234.88	11 591.08	26 934.84
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-3 508.70</b>		<b>18 852.46</b>		<b>15 343.76</b>	

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau créditeur, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## **2016-14 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2015, constatant que le compte administratif du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 852.46 €, un déficit d'investissement de 3 508.70 €,

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 3 508.70 €
- Affectation à l'excédent reporté report à nouveau créditeur (ligne 002) 15 343.76 €

## **2016-15 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR M. LE RECEVEUR CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif annexe d'assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Receveur a normalement administré le compte de gestion 2015

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

**Déclare à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2016-16 VOTE DU BUDGET ANNEXE SCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent ainsi qu'il suit le budget primitif 2016 de l'assainissement collectif du Bosquet,

### FONCTIONNEMENT

O11	Charges à caractère général	9 900,00	O13	Atténuation de charges	
O12	Charges de personnel		70	Produits .....	6 500,00
O14	Atténuation de produits				
65	Autres ch. de gestion courante	400,00	74	Subventions d'exploitation	
				Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières	0,00	75		
66111	intérêts	0,00	76	Produits financiers	
66112	ICNE (N - N-1)	0,00			
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Provisions semi-budgétaires				
O22	Dépenses imprévues				
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>10 300,00</b>		<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 500,00</b>
O23	Virement à l'investissement	12 642,05			
	Op.d'ordre entre sections	1 656,00		Op.d'ordre entre sections	5 298,05
6611	ICNE N		6611	ICNE N-1	0,00
675	VNC des immobilisations cédées		777	reprise de subventions	5 298,05
68	amortissements des immobilisations	1 656,00	78	reprise de provisions	0,00
68	amortissements des charges à répartir		79	transferts de charges	0,00
68	provisions		72	travaux en régie	0,00
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>14 298,05</b>		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>5 298,05</b>
	<b>Total dépenses exploitation</b>	<b>24 598,05</b>		<b>Total recettes exploitation</b>	<b>11 798,05</b>
	Restes à réaliser			Restes à réaliser	
OO2	Déficit reporté		OO2	Excédent reporté	15 343,76
	<b>TOTAL DEP. EXPLOITATION</b>	<b>24 598,05</b>		<b>TOTAL REC. EXPLOITATION</b>	<b>27 141,81</b>

### INVESTISSEMENT

		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
16			0,00	1068	Résultat fonct. capitalisé		3 508,70
21..			9 000,00	10..			
...				13..	Subventions d'investissement		
op.	Opérations			16	Emprunts		
2762	Transfert droit déduction TVA			21,,23.	Transfert droit déduction TVA		
				2762	Récupération TVA		
O20	Dépenses imprévues						
45..	Opérations pour compte de tiers			45..	Opérations pour compte de tiers		
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>		<b>Total recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>3 508,70</b>
				O21	Virement de la section de fonctionnement	12 642,05	
	Opérations d'ordre entre sections		5 298,05		Opérations d'ordre entre sections	1 656,00	
1688	ICNE N-1			1688	ICNE N	0,00	
139	reprise de subventions		5 298,05	21,,	VNC des immobilisations cédées	0,00	
14,,15,	reprise provisions			28,,	amortissements des immobilisations	1 656,00	
481	charges à répartir			481	amortissement des charges à répartir	0,00	
21,,	travaux en régie			14,,15,	provisions	0,00	
	Op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.				Op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
	<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>5 298,05</b>		<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>14 298,05</b>
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>14 298,05</b>		<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>17 806,75</b>
	Restes à réaliser		0,00		Restes à réaliser	0,00	
OO1	Déficit reporté		3 508,70	OO1	Excédent reporté	0,00	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>17 806,75</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>17 806,75</b>

**2016-17 FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE**  
**ADHÉSION 2007-2016- PROROGATION ADHÉSION 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2006, prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,

Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du Département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

**DÉCIDE à l'unanimité** de proroger au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017 et de s'engager à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

**2016-18 AVIS SUR L'ARRÊTÉ 2016-371 DU PRÉFET DE L' AISNE**

Vu le projet de fusion de la communauté de communes des Vallons d'Anizy et de la communauté de communes du Val de l'Ailette qui figure dans le schéma de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016.

Vu l'arrêté n° 2016-371 du préfet de l'Aisne portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre transmis le 07 avril 2016.

Considérant que les communes disposent d'un délai de 75 jours à compter de cette notification pour émettre un accord sur cet arrêté.

La commune de Trosly-Loire, **à l'unanimité**

1°) S'oppose à l'arrêté n° 2016-371 du préfet de l'Aisne portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre

2°) S'oppose à l'arrêté n° 2016-372 du préfet de l'Aisne portant intégration des communes de Bichancourt , Manicamp et Quierzy dans le projet de création d'une communauté d'agglomération composée de la fusion des communes de la communauté de communes Chauny Tergnier, des communes de la communauté de communes des villes d'Oyse et de ces trois communes.

3°) Souhaite le maintien en l'état de la communauté de communes du Val de l'Ailette à 26 communes, pour une population de 11 586 habitants, telle qu'elle existe actuellement.

4°) Souhaite poursuivre la réflexion d'une intégration de la communauté de communes du Val de l'Ailette dans le projet de création d'une communauté d'agglomération à l'échelle du pays Chaunois.

5°) Dans le cas où Monsieur le Préfet ne prendrait pas en compte nos précédents souhaits et maintiendrait son projet de création d'un nouvel EPCI composé de la fusion des communes de la communauté de communes des Vallons d'Anizy et des communes de la communauté de communes du Val de l'Ailette, la commune de Trosly-Loire demande son retrait de ce projet et son rattachement à la future communauté d'agglomération composée de la fusion des communes de la communauté de communes Chauny Tergnier, et des communes de la communauté de communes des villes d'Oyse, afin de respecter notre bassin de vie.

## **2016-19 : CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) décide :

- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier ;
- de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par PEFC France ;
- de faciliter la mission du personnel de l'Entité d'Accès à la Certification amené à effectuer des visites de contrôle en forêt
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par l'Entité d'Accès à la Certification PEFC Nord Picardie en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de s'engager à honorer la cotisation quinquennale fixée par PEFC France soit 20 euros de frais fixes et 0,65 euro par hectare.

2) charge le maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

## **2016-20 : AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE L'USEDA ET LA COMMUNE POUR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune, il y a lieu de passer une convention fixant la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance de la convention,

**DÉCIDE à l'unanimité :**

- d'approuver le projet de convention fixant la participation financière de la commune à 26 883.00 euros par année, pendant 5 ans.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance :

Christian THIERRY